

VILLE DE
RIORGES

N° DCM_2023_276

OBJET :

ADMINISTRATION GENERALE

CONTRATS D'ASSURANCE DE
LA COMMUNE
APROBATION D'UN AVENANT
N° 1 AU LOT N° 4 : FLOTTE
AUTOMOBILE ET AUTO-
MISSIONS

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 21 SEPTEMBRE 2023 – 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. *Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite le 14 septembre 2023 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que le titre de la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 22 septembre 2023.*

2. *Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 28 membres présents, savoir :*

Jean-Luc CHERVIN, *maire*, Eric MICHAUD, Isabelle BERTHELOT, Nabih NEJJAR, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Jacky BARRAUD, Brigitte BONNEFOND, André CHAUVET, Daniel CORRE *adjoints* ; Jean-Luc REYNARD, Martine SCHMÜCK, Pierre BARNET, Thierry ROLLET, *conseillers municipaux délégués*, Michelle BOUCHET, Delphine DEBATISSE, Cédric SCHÜNEMANN, Brigitte MACAUDIERE, Chantal LACOUR, Richard MOUSSÉ, Andrée RICCETTI, Christian SEON, Bénédicte PARIS, Jean CLERET, Catherine ZAPPA, Vincent MOISSONNIER, Bernard JACQUOLETTO, Catherine REMY-MENU, Béranger CENTI, *conseillers municipaux*.

Absent avec excuses : Véronique MOUILLER, *adjoint*, Pascaline PATIN, *conseillère municipale déléguée*, Michel CELLIER, Valérie MACHON et Gaëtan REDEUILH, *conseillers municipaux*.

Absent sans excuse :

Secrétaire élu pour la durée de la session : Cédric SCHÜNEMANN

A l'ouverture de la séance, M. le Président précise qu'aucun pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales n'a pas déposé sur le bureau de l'assemblée ;

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Véronique MOUILLER Pascaline PATIN Michel CELLIER Valérie MACHON Gaëtan REDEUILH	Jean-Luc CHERVIN Chantal LACOUR Pierre BARNET Brigitte MACAUDIERE Catherine ZAPPA

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

ADMINISTRATION GENERALE

**CONTRATS D'ASSURANCE DE LA COMMUNE
APPROBATION D'UN AVENANT N°1 AU LOT N°4
« FLOTTE AUTOMOBILE ET AUTO-MISSIONS »**

Pierre Barnet, conseiller municipal délégué en charge de la transition numérique et les systèmes d'information, expose à l'assemblée :

Les contrats d'assurance de la commune et du CCAS ont été attribués à la suite d'une consultation organisée en janvier 2021 conformément aux articles L.2124-2 et R.2161-2 et suivants du code de la commande publique.

Après attribution des marchés par la commission d'appel d'offres réunie le 22 février 2021, le conseil municipal, dans sa séance du 3 mars 2021, a autorisé, entre autres, le maire à signer le marché pour le lot n°4 "Flotte automobile et auto-missions" avec la société SMACL pour une prime annuelle de 14 010,63 € HT soit 17 199,02 € TTC.

Au regard des articles L112-3 et L113-4 du Code des assurances, le contrat initial prévoit que toute modification sera constatée par un avenant.

Suite à l'augmentation de la sinistralité en 2021 et 2022, afin de garantir la pérennité du contrat il sera appliqué une majoration de 70 % à la cotisation annuelle à compter du 1^{er} janvier 2024. Celle-ci sera portée à 24 854,07 € HT/an (indexation incluse) pour l'assurance des risques identiques à ceux assurés jusqu'à présent.

La commission d'appel d'offres réunie le 6 septembre a donné un avis favorable à la passation de cet avenant.

Afin de prendre en compte cette modification, un avenant doit être passé avec le prestataire.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, *à l'unanimité* :

1°) approuve l'avenant n°1 au lot n°4 "flotte automobile et auto-missions" ;

2°) dit que le montant dudit avenant porte la prime annuelle de 14 010,63 € HT à 24 854,07 € HT.

3°) autorise le maire à le signer.

Riorges, le 22 septembre 2023

Le secrétaire de séance,
Cédric SCHÜNEMANN

Le Maire,
Jean-Luc CHERVIN